

APPEL À CANDIDATURES : SUBVENTIONS D'AMPLIFICATION POUR L'INNOVATION EN IA

Déterminer le problème : le déficit de données criminalistiques dans la lutte contre la criminalité environnementale

Les autorités chargées de l'application de la loi peinent à anticiper le phénomène d'adaptation des réseaux criminels sur les marchés illégaux de produits de base environnementaux. Une des raisons à cela tient à ce que les données et les technologies qui permettraient d'améliorer la mise en œuvre de législations sont actuellement sous-exploitées et peu accessibles. L'écart entre ces ressources potentielles et leur utilisation pratique constitue un « déficit de données criminalistiques ». Par « données », on entend toutes les informations nécessaires au processus de réponse, y compris les technologies de collecte de données à des fins opérationnelles ou stratégiques. Les avancées technologiques récentes nous offrent l'opportunité d'améliorer la qualité des réponses à apporter et de doter les forces de l'ordre d'outils plus performants.

Grâce à sa Plateforme de coopération et de gouvernance des données, le projet ECO-SOLVE vise à promouvoir un changement transformatif dans la désorganisation des activités environnementales illicites, et en favorisant une plus grande coopération entre les acteurs mondiaux. Une composante essentielle de cette initiative est l'octroi de subventions à des actions innovantes basées sur l'IA qui répondent directement aux principaux défis décrits ci-dessous. Nous avons donc le plaisir de lancer un appel à propositions sur l'innovation en intelligence artificielle (IA).

CONTEXTE

Nous soutenons que le déficit de données judiciaires présente trois défis principaux. Premièrement, un enjeu d'innovation ; en dépit d'une variété de solutions existantes et de l'intérêt souvent marqué pour le financement de solutions technologiques, on constate un manque d'investissement stratégique dans des solutions spécifiquement conçues pour maximiser l'efficacité de l'application de la loi. Deuxièmement, la mise en œuvre ; les solutions développées dans des contextes académiques et de recherche sont rarement adoptées dans les pratiques des forces de l'ordre sur le terrain, en particulier lorsqu'elles sont développées sans expérimentation ni prise en compte des observations formulées par les forces de l'ordre. Troisièmement, et peut-être plus significativement, les défis politiques et institutionnels ; les lacunes dans le partage de données entre les parties prenantes se traduisent souvent par des actions fragmentées qui n'exploitent pas le plein potentiel de ces technologies. Les obstacles politiques et institutionnels entravent la coopération internationale et limitent la diffusion des données ainsi que l'adoption d'innovations technologiques essentielles.

Les avancées récentes en matière de puissance de traitement informatique offrent la possibilité de relever bon nombre de ces défis, notamment grâce aux nouvelles avancées dans le domaine de l'IA. Ce projet vise à catalyser une réponse mondiale plus efficace en améliorant les technologies existantes et en promouvant leur intégration dans les stratégies d'application de la loi.

Les subventions d'amplification ECO-SOLVE pour l'innovation en IA

Notre programme de subventions d'amplification vise à soutenir des projets qui mobilisent les plus récentes avancées en matière de technologies d'intelligence artificielle pour améliorer les réponses aux crimes environnementaux. Il vise en particulier les projets qui s'attachent à rattraper l'écart entre développement et mise en application de la loi, à dépasser les barrières institutionnelles et politiques au partage des données, et qui intègrent des solutions innovantes. Nous soutiendrons les projets axés sur tous les types de crimes environnementaux, y compris les activités illicites liées aux espèces sauvages (faune et flore), à la pêche et à d'autres ressources naturelles (minéraux, bois d'oeuvre, etc.).

Ce programme a pour but d'identifier et de soutenir des initiatives technologiques et coopératives existantes susceptibles d'améliorer et d'amplifier les réponses aux flux transnationaux illégaux de produits environnementaux. Ces initiatives devront être mises en œuvre pour renforcer la production, l'échange et la collaboration des données transfrontalières.

Les subventions seront attribuées à des projets d'une durée comprise entre 3 et 9 mois, dans une fourchette allant de 50 000 à 125 000 EUR.

Exemples illustratifs des types d'initiatives pouvant faire l'objet de financements :

- L'élaboration de normes communes pour la collecte de données ou l'application de technologies basées sur l'IA, ainsi que leur expérimentation ou leur déploiement pour une utilisation par les forces de l'ordre, y compris l'assurance de leur admissibilité dans les procédures judiciaires.
- La conception de ressources destinées à être partagées entre les pays et/ou de référentiels de matériel de formation pour le développement de l'IA.

- Le pilotage de technologies destinées au travail de terrain pour la détection de marchandises illégales ou de documents falsifiés, ou pour aider à la conduite d'enquêtes.

Portée et définitions :

Cette subvention est essentiellement destinée à soutenir des projets qui favorisent l'avancement de ce que nous appelons les « données criminalistiques ». On entend par là les méthodes et les approches qui fournissent des informations essentielles aux acteurs de premier plan chargés d'enquêter sur les crimes et de les sanctionner. Ces données sont essentielles pour concevoir des réponses efficaces visant à perturber les marchés criminels.

ECO-SOLVE accorde une importance particulière à une plus large utilisation des dispositifs de lutte contre la criminalité environnementale existants, tels que les projets à fort potentiel d'amplification ou ceux ayant déjà été appliqués à d'autres formes de criminalité ou d'autres problématiques. Cependant, les projets en phase initiale de développement ou qui intègrent des approches novatrices sont également éligibles.

Financements disponibles:

Un mécanisme de subvention pour l'amplification de l'innovation attribuera plusieurs financements compris entre 50 000 € et 125 000 € pour des projets d'une durée de 3 à 9 mois.

Candidats visés par ce mécanisme de subventions :

Ce programme s'adresse spécifiquement aux candidat.e.s basé.e.s et opérant dans nos pays prioritaires, dont vous trouverez la liste ci-dessous. Les projets doivent être menés par des agences ou organisations locales, et bien que les collaborations avec des organisations internationales soient envisagées, elles doivent soutenir le leadership local et privilégier les dépenses locales.

Sont éligibles les candidat.e.s suivant.e.s :

- les services chargés de l'application de la loi opérant dans les pays prioritaires* ;
- les laboratoires gouvernementaux dont les travaux de recherche portent sur les réponses à apporter à la criminalité environnementale ;
- experts et chercheurs en sciences des données dont les travaux visent à améliorer la réponse apportée à la criminalité environnementale ;
- les innovateurs technologiques qui développent des solutions pour renforcer les réponses à la criminalité environnementale ;
- les institutions non gouvernementales ayant fait leurs preuves dans la lutte contre la criminalité environnementale.

Ciblage géographique*:

Le projet ECO-SOLVE privilégie une action alignée sur l'Indice mondial du crime organisé 2023. Par conséquent, les bénéficiaires doivent être des institutions locales situées dans l'un des pays listés ci-dessous, et leurs interventions doivent cibler spécifiquement un ou plusieurs des pays prioritaires.

Les pays prioritaires sont : Angola, Brésil, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine, Cambodge, Chine, Colombie, République Démocratique du Congo, Équateur, Ghana, Inde, Indonésie, Madagascar, Mexique, Mozambique, Népal, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Panama, Pérou, Philippines, Sierra Leone, Îles Salomon, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Tanzanie, Thaïlande, Ouganda, Émirats Arabes Unis et Vietnam.

Date limite de dépôt des candidatures : 14 avril pour la soumission d'une note conceptuelle. De plus amples détails sur le processus de candidature sont fournis ci-dessous.

Critères d'éligibilité

Pour être éligible à cette subvention, votre proposition doit répondre aux critères suivants :

1. Répondre aux enjeux clés : votre proposition doit aborder les défis décrits dans le résumé du projet, avec pour objectif d'introduire des solutions innovantes basées sur l'IA pour une utilisation sur le terrain.
2. Impact géographique : l'impact escompté de votre projet doit se situer dans les pays prioritaires mentionnés plus haut. Il doit clairement identifier les pays de première importance et montrer comment il contribuera à lutter contre les crimes environnementaux dans ces régions.
3. Organismes éligibles : vous devez être une agence chargée de l'application de la loi, un laboratoire gouvernemental, un.e chercheur.se ou une organisation locale ayant un historique avéré de lutte contre les crimes environnementaux, et être situé dans l'un des pays prioritaires.
4. Éligibilité au financement : assurez-vous que votre organisation est éligible pour recevoir des financements d'une organisation non gouvernementale et peut démontrer sa capacité à gérer et utiliser efficacement les fonds.
5. Partage des données et durabilité : votre proposition doit inclure un plan clair de coopération et de collaboration tout au long du projet, en expliquant la manière dont vous travaillerez avec d'autres parties prenantes pour maximiser l'impact et garantir la durabilité de la lutte contre les crimes environnementaux.
6. Collaboration et coopération : les propositions doivent inclure une stratégie d'engagement avec des partenaires nationaux et régionaux pour améliorer l'impact et la durabilité du projet. Elles peuvent également indiquer comment la collaboration transfrontalière pourrait renforcer les efforts au-delà de la durée de vie du projet.

7. Plan de mise en œuvre : veuillez fournir un plan détaillé relatif à l'utilisation du financement et à la mise en œuvre des activités proposées. Ce plan doit comprendre un calendrier précis, des échéances et des résultats mesurables pour garantir fiabilité et efficacité.

Lignes directrices et délais de candidature

- Veuillez consulter notre site web pour tous les détails de l'appel à propositions.
- Si vous pensez que votre organisation est éligible pour une subvention, veuillez envoyer une note conceptuelle à ecosolve@globalinitiative.net avec l'objet : "Note conceptuelle pour la subvention d'amplification ECO-SOLVE pour l'innovation en IA". Veuillez trouver un modèle de note conceptuelle ci-joint.
- Si votre note conceptuelle est reçue par notre comité d'évaluation, vous recevrez un modèle de proposition et un cahier des charges détaillé. Il vous sera alors demandé de soumettre une proposition complète.
- Si votre proposition est présélectionnée, notre comité d'évaluation formulera ses commentaires et initiera un processus d'évaluation des antécédents et des risques.
- La dernière étape consiste en un examen interne par le comité des subventions. C'est à l'issue de cette procédure d'examen que les subventions seront approuvées (veuillez vous référer au calendrier ci-dessous).
- Pour toute question relative à cet appel à propositions, vous pouvez nous envoyer un e-mail à ecosolve@globalinitiative.net

Calendrier

	Date limite
Lancement de l'appel à candidatures pour les notes conceptuelles	14 mars
Date limite de dépôt des notes conceptuelles	14 avril
Sélection par le comité d'évaluation des propositions devant soumettre une demande complète	25 avril
Révision des propositions complètes, les candidat.e.s étant invité.e.s à apporter des modifications si nécessaire.	16 mai
Analyse par le comité interne	Première semaine de juin
Décision par le comité des subventions	Deuxième semaine de juin
Évaluation des risques et vérification des conditions de sécurité, le cas échéant	Fin juin
Signature de l'accord de subvention et versement des fonds	Juillet
Rapports et évaluations réguliers	Tout au long de la mise en œuvre de la subvention.